



SERVICE DU GREFFE

105, rue de la Mairie, Saint-Rémi, Québec J0L 2L0
Tél. : 450 454-3993 poste 5112 Fax : 450 454-7978
saint-remi.ca

AVIS DE VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES **(Article 513 LCV)**

Avis est par les présentes donné par le soussigné, greffier de la Ville de Saint-Rémi, qu'en vertu de sa résolution numéro 2026-08-0220, adoptée le 17 août 2026, et conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi a ordonné que les immeubles ci-après décrits, faisant partie du cadastre du Québec, circonscription foncière de Saint-Jean, soient vendus à l'enchère publique afin de satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires et des autres créances assimilées à une taxe foncière, ainsi que des intérêts et frais dus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

Cette vente aura lieu à la salle Neptune du Centre des loisirs et de la culture, situé au 25, rue Saint-Sauveur, à Saint-Rémi, le mercredi 21 octobre 2026 à 10 h.

CONDITIONS DE LA VENTE

Ces immeubles seront vendus sans aucune garantie légale, notamment quant à leur contenance, à la qualité du sol et aux bâtiments qui s'y trouvent, et ils seront acquis aux risques et périls des adjudicataires.

De plus, les propriétaires dont les l'immeubles seront ainsi vendus pourront, en tout temps durant l'année qui suit la date de l'adjudication, racheter l'immeuble vendu. La vente de chacun des immeubles est donc sujette au droit de retrait d'un (1) an prévu par *la Loi sur les cités et villes*.

L'adjudicataire doit payer immédiatement le prix total de son adjudication. Lorsqu'applicables, les taxes (TPS et TVQ) se rajoutent au montant de l'adjudication. À défaut de paiement immédiat, l'officier chargé de la vente annule l'adjudication et remet sans délai l'immeuble en vente.

Lors de cette vente, seuls les paiements comptants, par traite bancaire à l'ordre de la Ville de Saint-Rémi ou par un effet de paiement offrant les mêmes garanties seront acceptés. Il n'est pas permis de payer par carte débit.

Aucune offre ne peut être reçue si celui qui la fait ne déclare pas ses nom, prénom et adresse résidentielle complète et postale, s'il y a lieu.

Enfin, l'adjudicataire devra produire les documents suivants:

- Personne physique:
- document avec photographie attestant de son identité (permis de conduire, carte d'assurance maladie ou passeport);
 - Mandat ou procuration, si elle veut enchérir pour une autre personne physique.
- Personne morale:
- copie des statuts d'incorporation;
 - copie de la dernière déclaration annuelle produite auprès du Registraire des entreprises (société provinciale) ou le dernier rapport annuel produit auprès d'Industrie Canada (société fédérale);
 - copie certifiée conforme par le président ou le secrétaire de la personne morale de la résolution indiquant le nom du représentant autorisé à enchérir, pour la personne morale, lors de la vente.

La liste ci-après sera mise à jour régulièrement et sera disponible sur le site Internet de la Ville.

Immeubles concernés par la vente		
Propriétaires inscrits au rôle et adresses des immeubles	Matricule et désignation	Taxes dues (capital, intérêts et pénalité au 17 août 2026) *
Xinyong LI, 1763, rang Notre-Dame, Saint-Rémi, Québec, J0L 2L0	9209-26-0123-0-000-0000 – Lot numéro 3 847 692	12 941,68 \$
Ahiboh Jean Philippe KOFFI, 857, avenue des Jardins, Saint-Rémi, Québec, J0L 2L0	9612-77-9569-0-002-0000 - Lot numéro 5 096 327	8 104,06 \$
Christian RÉMILLARD, 1081, avenue des Jardins, Saint-Rémi, Québec, J0L 2L0	9712-06-1967-0-001-0002 – Lot numéro 5 645 100	6 049,53 \$
Herbert SOOBRAMANEY, Janick THEODORE, 1535, place des Graminées, Saint-Rémi, Québec, J0L 2L0	9712-24-8102-0-050-0000 – Lot numéro 5 089 235	6 668,43 \$

*Certains frais s'ajouteront à ce montant et leur paiement doit être effectué pour empêcher la vente. Il en est de même de tout montant qui deviendrait exigible après cette dernière date de même que des intérêts et pénalité qui devront être calculés au moment du paiement. L'ensemble de ces taxes, frais, intérêts et pénalité seront par ailleurs annoncés au moment de la vente.

Donné à Saint-Rémi, ce 9 septembre 2026

M^e Patrice de Repentigny, greffier